



DEL-2026-16

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUILLET 2026

Nombre de membres du
Conseil d'administration : 14

Présents : 11
Pouvoirs : 3
Votants : 13
Ne prend pas part :

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénee FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

La Présidente

Mélody TONOLLI

La Secrétaire de séance

Tessa MARCEAU

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 05 juin, se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Mélody TONOLLI.

Objet : CONVENTION DE SOUTIEN AU BDE ESPCI PARIS POUR L'ACHAT DE LIVRES AU BENEFICE DES ELEVES INGENIEURS ET DES ETUDIANTS EN MASTER DONT L'ESPCI OPERE L'INSCRIPTION

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L1611-4, L2121-29, D1617-19,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la convention entre l'ESPCI Paris-PSL et le Bureau des élèves, pour le soutien au BDE ESPCI Paris à l'achat de livres au bénéfice des élèves ingénieurs, au BDE en date du 1er juillet 2022 ;

Considérant que la convention arrive à échéance le 1^{er} juillet 2026 et qu'il convient de la renouveler pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans dépasser une durée totale de quatre ans.

Considérant que la Bibliothèque de l'ESPCI Paris-PSL, chargée de la mise en oeuvre de cette aide, propose les modifications suivantes :

-ouvrir le soutien aux étudiant.e.s en Master dont l'ESPCI Paris-PSL opère l'inscription,
-augmenter le plafond de 50€ par an et par élève, à 100€ par an et par élève ou étudiant.e, sans augmentation du plafond annuel global de 6000€ par an.

Où il le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de soutien au BDE ESPCI Paris pour l'achat de livres au bénéfice des élèves ingénieurs et des étudiants en Master dont l'ESPCI Paris-PSL opère l'inscription.

Article 2 : Dit que le montant par élève est plafonné à 100 euros par an dans la limite du plafond annuel de 6000 euros.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Tessa MARCEAU

La Présidente

Méloody TONOLLI

